



Le Resah décroche le label RFAR

📅 12/01/2022

Un nouveau venu dans le club des labélisés au RFAR ! Le Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH) annonce, ce 12 décembre 2022 avoir obtenu le label « *Relations fournisseurs et achats responsables* ».

Le groupement d'intérêt public poursuit ainsi sa démarche vers une politique d'achat responsable, après avoir signé il y a plus d'un an la charte « *Relations fournisseurs et achats responsables* ».

Pour mémoire, ce texte, porté depuis 2010 par le Médiateur des entreprises avec le Conseil National des Achats, pousse les signataires à développer avec leurs cocontractants des rapports apaisés. En prenant en compte notamment des enjeux de développement durable. D'ailleurs, l'obtention du label RFAR, qui est la finalité de la charte, est adossée à la bonne application de la norme ISO 20400, celle des achats responsables.

A lire sur achatpublic.info :

- **Label RFAR : les Hauts-de-Seine, premier département labellisé**
- **Achats responsables : un nouveau « parcours fléché »**
- **« Le label RFAR relève de la professionnalisation de l'achat public »**
- **La stratégie achats responsables doit être alignée avec la stratégie globale de l'organisation**
- **Label RFAR du ministère des armées : « Nous avons un devoir d'exemplarité. C'est ce que l'on attend d'un ministère ! »**
- **Manifeste pour une commande publique vraiment environnementale**
- **39 recommandations pour valoriser les achats responsables**
- **Est-il pertinent de "se faire label"?**

ML